

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

**Reconfiguration du stationnement et d'un sentier
Quartier général du Service des incendies**

A10-SC-03

Localisation :	4040, avenue du Parc
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Parc du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis, à la demande de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Direction des grands parcs et du verdissement, pour les motifs suivants : le projet est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans le site du patrimoine du Mont-Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à reconfigurer le stationnement du Quartier général du Service des incendies, à modifier le tracé d'un sentier pédestre, à reconstruire des sentiers et un escalier en décrépitude ainsi qu'à mieux gérer les eaux de surface. L'objectif est de freiner la détérioration du site, de clarifier et faciliter les déplacements piétons et de réduire la superficie des surfaces minérales.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie doit transmettre ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine doit émettre une autorisation pour la réalisation des travaux.

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

HISTORIQUE DES LIEUX

La construction du Quartier général du Service des incendies de Montréal se déroule entre 1930 et 1933. La décision de construire un nouveau centre de communication est toutefois prise dès 1920, compte tenu des besoins grandissants de la ville. En effet, la population croît rapidement et le territoire de Montréal se modifie grandement, notamment avec l'annexion de 22 villes entre 1883 et 1918. Pour tenir compte de cette réalité, on décide de construire un bâtiment pouvant répondre aux alertes incendie pour l'ensemble de l'île. La décision de construire le central d'alarmes sur le flanc est du parc du Mont-Royal (ou Côte Placide) est prise en 1928. Plusieurs facteurs déterminent le choix de cet emplacement dans l'axe de l'avenue Duluth (à proximité de l'ancien funiculaire). Sa position centrale sur l'île doit permettre au centre de communication de répondre adéquatement aux alertes de Montréal. Également, sa situation à flanc de montagne doit protéger le centre des inondations et son isolement, des incendies. Sa proximité avec l'ancien central d'alarmes situé au troisième étage de la caserne n° 5 de la rue Berthelet (aujourd'hui Président-Kennedy) avait aussi pour objectif de poursuivre l'utilisation du réseau en place, de faciliter le transfert des installations de communication et d'éviter les interruptions de service. Malgré ces raisons, le projet rencontra une certaine opposition de la part de citoyens qui étaient contre l'idée de construire un bâtiment municipal dans un milieu naturel, désigné parc.

Inauguré le 29 juin 1933 pour loger le central d'alarmes, l'imposant immeuble de style Beaux-Arts, situé au 4040, avenue du Parc, accueille le Quartier général des incendies en 1937. L'immeuble a subi peu de modifications au fil du temps. Il est toujours occupé par le Quartier général du Service des incendies de Montréal et sert, au besoin, de centre pour les mesures d'urgence. À long terme, son usage est toutefois appelé à être modifié car les autorités envisagent la création d'un centre plus performant. L'immeuble pourrait vraisemblablement être utilisé comme chalet d'accueil et de services pour les usagers du parc du Mont-Royal. Une étude patrimoniale réalisée en 2006 trace l'historique du bâtiment et identifie, en plus d'un énoncé d'intérêt patrimonial, des orientations de conservation et de mise en valeur¹. Un répertoire photographique complète l'étude patrimoniale².

Le sentier qui longe la limite sud du site est connu sous le nom de « sentier du funiculaire » puisqu'il en épouse le tracé. Le funiculaire, en fonction de 1885 à 1918, a occupé une place importante dans les loisirs montréalais, contribuant ainsi à la fréquentation de la montagne et à son appropriation en tant que lieu de divertissement populaire et familial. Il est démantelé en 1920. On ne connaît pas à quel moment fut aménagé le sentier qui se trouve dans l'axe de l'ancien funiculaire. Celui-ci constitue un des accès secondaires à la montagne sur son flanc est et se raccorde au chemin Olmsted après plusieurs volées d'escaliers.

¹ Garcia, Karine et Sylvain Garcia, sous la supervision de Jean-Claude Marsan, *Le Quartier général des incendies à Montréal (QGI), Étude patrimoniale*, septembre 2006, entente de partenariat entre l'agence Convercité, le Bureau du mont Royal et la Chaire de recherche en patrimoine bâti du Canada de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

² Garcia, Karine et Sylvain Garcia, sous la supervision de Jean-Claude Marsan, *Répertoire photographique du Quartier général des incendies à Montréal*, septembre 2006, entente de partenariat entre l'agence Convercité, le Bureau du mont Royal et la Chaire de recherche en patrimoine bâti du Canada de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

ANALYSE DU PROJET

Le site du Quartier général du Service des incendies de Montréal (SIM) est de plus en plus dégradé par les eaux de ruissellement. Les surfaces en poussière de pierre et les surfaces gazonnées sont crevassées et doivent être de plus en plus entretenues en raison de l'accélération de la détérioration. L'usage du site devient même problématique à la suite de certains orages ou d'importantes fontes de neige. La section du sentier du funiculaire qui longe les tennis et les résidences étudiantes de l'Université McGill est également très dégradée par les problèmes récurrents d'érosion, et mène à un escalier qui est aussi dans un état de délabrement avancé. Une brèche a été pratiquée dans la clôture longeant les résidences. Le tracé du sentier est désaxé par rapport à l'escalier et bifurque largement vers les résidences.

Pour résoudre ces problèmes et parce qu'il importe de maintenir le Quartier général du SIM opérationnel, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) propose un projet visant à niveler et réparer les surfaces endommagées, à mieux gérer les eaux de surface et à améliorer la qualité visuelle des abords du sentier longeant les résidences de l'Université McGill. Le projet prévoit la réduction de la superficie du terrain de stationnement de près de 13 % (bien que l'on maintienne le nombre de cases à 70) et une augmentation des aires gazonnées. Le tracé du sentier du funiculaire sera revu afin notamment de corriger le désaxement vers les résidences étudiantes et l'escalier sera reconstruit. Ces interventions permettront de clarifier et faciliter les déplacements piétons et d'améliorer la sécurité des usagers lorsqu'ils traversent l'accès véhiculaire au Quartier général. Le projet nécessitera l'abattage de six arbres mais comprendra la plantation de 24 arbres et 48 arbustes, dont certains créeront un écran visuel à la frontière de la propriété de l'Université McGill et du parc du Mont-Royal.

Le Conseil du patrimoine (CPM) accueille favorablement ce projet parce qu'il vise à corriger des problèmes récurrents. Néanmoins, le problème des eaux de ruissellement dépasse largement les limites du site du Quartier général du SIM et concerne l'ensemble du mont Royal. Les propositions formulées dans le cadre de ce projet visent à capter les eaux de surface pour les diriger vers le réseau souterrain de la Ville. Elles constituent une solution ponctuelle pour un secteur donné, et non une réponse à une problématique générale. Il apparaît de plus en plus urgent d'amorcer une réflexion afin de trouver des solutions davantage écologiques à la gestion des eaux de surface à l'échelle du parc du Mont-Royal.

Le CPM apprécie que le projet augmente la superficie de surfaces végétales et le nombre d'arbres et arbustes. L'écran visuel plus fourni du côté des résidences assurera une meilleure transition entre les espaces ouverts de la plaine et les boisés de la montagne. Par ailleurs, le CPM constate que le nombre de cases de stationnement demeure important afin de répondre aux besoins du Quartier général. Comme le bâtiment pourra à terme changer d'usage, la conception du projet devrait prévoir la réversibilité des aménagements. En effet, si l'immeuble est transformé en centre d'accueil et de services pour les usagers du parc, les aménagements paysagers devront être revus afin que le site participe davantage au caractère du Mont-Royal. Le CPM note également que la voie d'accès véhiculaire est en rupture à partir de l'avenue du Parc avec le caractère du parc, dû en particulier à leur largeur. La réduction de leur emprise, afin de minimiser les impacts sur le paysage, lui apparaît ainsi souhaitable. Le CPM profite de l'occasion pour déplorer que plusieurs véhicules empruntent ces voies à partir de l'avenue du Parc pour accéder au site de l'Université McGill alors que ces dernières devraient être réservées aux véhicules d'urgence et aux employés du Quartier général.

Le CPM se pose des questions eu égard au caractère ponctuel des interventions proposées : comment le projet s'intègre-t-il au plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la Côte Placide (valeur paysagère, interfaces avec les autres composantes de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, cohérence du mobilier, de l'éclairage et des matériaux, etc.) ? Comment répond-il aux objectifs poursuivis en matière de commémoration, par exemple le funiculaire devrait-il être commémoré ?

Finalement, le CPM souligne que le site visé par les travaux recèle un potentiel archéologique préhistorique certain qu'il importe de prendre en considération tout au long du projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est favorable à la reconfiguration du terrain de stationnement du Quartier général du Service des incendies et aux aménagements paysagers proposés par la Direction des grands parcs et du verdissement. Il fait les recommandations suivantes pour la suite du projet :

- Prévoir la réalisation d'un inventaire archéologique pour documenter le site en raison de son fort potentiel préhistorique.
- Contraindre l'accès véhiculaire au site à partir de l'avenue du Parc.
- Amorcer la réflexion et commander les études nécessaires à une gestion écologique des eaux de surface pour l'ensemble du parc du Mont-Royal.
- Démontrer la concordance des interventions proposées avec les objectifs poursuivis par le plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la Côte Placide.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 5 octobre 2010